



## LUMIERE TURQUOISE

n°84 • Octobre 2019

### Sommaire

LE ZOOM ECONOMIQUE.....	2
La situation économique et financière de la Turquie.....	2
La situation budgétaire de la Turquie sur les six premiers mois de l'année 2019.....	4
La rentabilité des banques turques au premier semestre 2019.....	6
Les bénéfices d'une modernisation de l'Union douanière entre l'UE et la Turquie.....	8
La situation économique et financière de l'Azerbaïdjan et les prévisions du FMI.....	9
Les conséquences économiques des récentes tensions entre Moscou et Tbilissi.....	10
STRATEGIES SECTORIELLES.....	11
Le secteur du transport ferroviaire turc.....	11
Le secteur portuaire et maritime turc.....	13
Présentation du premier paquet de réformes du système judiciaire turc.....	15
Le secteur de la communication et des hautes technologies en Azerbaïdjan.....	16
LA FRANCE DANS LA REGION.....	18
La présence notable de la France sur le marché des cosmétiques en Turquie.....	18
Le 2ème sommet des indications géographiques (IGs) s'est tenu à Ankara.....	19
A L'AGENDA.....	20
ORGANIGRAMMES DU SER D'ANKARA & DES SE DE BAKOU ET DE TBILISSI.....	21
CADRE & DONNEES SUR LA TURQUIE.....	22
CADRE & DONNEES SUR LA GEORGIE, L'AZERBAÏDJAN ET LE TURKMENISTAN.....	23

### EDITORIAL

L'automne aura été marqué par l'opération « Source de Paix » qui a débuté le 9 octobre dernier. Pour le Président de la République de Turquie, l'offensive militaire dans le Nord Est syrien répondait à la fois à un objectif sécuritaire, avec la création d'une zone tampon à la frontière avec la Syrie et dans laquelle pourraient être relogés des centaines de milliers de réfugiés syriens, mais aussi de politique intérieure, en essayant de cimenter son parti politique en proie à des volontés de scission et en rassemblant la population autour d'une cause largement soutenue par les Turcs.

Cette offensive engendrait une cascade de réactions internationales. Le Président américain, déclarant que la situation en Syrie était de « National Emergency », signait un décret le 14 octobre imposant une série de sanctions, finalement levées quelques jours plus tard suite à l'accord russo-turc. De leurs côtés, 23 pays européens, dont la France, ont décidé de suspendre les exportations de matériel militaire vers la Turquie. Ces embargos sont toujours en cours.

Parallèlement, le 14 octobre dernier, le Conseil des Affaires étrangères mettait en place un cadre juridique permettant de sanctionner des personnes morales ou physiques impliquées dans les forages turcs dans la ZEE chypriote. Cette décision ouvre la voie à une potentielle désignation d'entités sanctionnées.

Le discours politique entre l'Union européenne et la Turquie s'est durci, la France étant par ailleurs directement prise à partie. Pour autant, le dialogue institutionnel bilatéral demeure dense et de nombreuses réunions se tiennent en cette fin d'année permettant de soutenir les intérêts français en Turquie (groupes de travail Transport et Environnement, ateliers et visites techniques...). Cet ancrage institutionnel est d'autant plus important que les principaux concurrents de la France (américains et britanniques notamment) affichent un activisme remarqué (missions économiques bilatérales, visites officielles,...).

Sur le plan de l'économie, la situation à la frontière turco-syrienne a de nouveau montré que les marchés sont plus sensibles aux développements politiques et géopolitiques de la Turquie qu'aux fondamentaux économiques du pays. L'impact a été rapide, bien qu'assez limité, dans un sens comme dans l'autre. Les marchés financiers et le niveau de la livre turque ont retrouvé leurs niveaux d'avant l'offensive. Une aubaine pour la Banque centrale turque qui, lors de son comité du 24 octobre, assouplissait à nouveau sa politique monétaire en réduisant son taux directeur de 250 ppb à 14% (soit son niveau le plus faible depuis mai 2018) anticipant un niveau d'inflation plus faible et constatant l'absence de tensions sur le taux de change.

Le débat sur le budget 2020 est lancé et, dans un contexte budgétaire tendu (cf. page 3), un projet de loi sur la fiscalité a été transmis au Parlement. Il propose la baisse des impôts sur les sociétés industrielles et commerciales (de 22% en 2019 à 20% en 2020 et 18% en 2021), la hausse de l'impôt sur le revenu, l'introduction de deux nouveaux impôts (services digitaux et biens immobiliers de prestige), la hausse de la taxe sur les dépôts en devises étrangères (jusqu'à 20%) et les transactions en devises étrangères. Ce projet marque à la fois une volonté des autorités de ne pas dévier d'une stratégie de discipline budgétaire mais aussi d'alléger la fiscalité sur le tissu productif afin notamment d'attirer de nouveaux projets d'investissements étrangers, lesquels se sont fait assez rares dernièrement (cf. suspension de l'investissement de Volkswagen).

**Daniel GALLISSAIRES,**  
Chef du Service économique régional d'Ankara



## LE ZOOM ECONOMIQUE

### La situation économique et financière de la Turquie

La situation économique de la Turquie s'améliore en apparence: l'activité progresse pour le deuxième trimestre consécutif dans un contexte de ralentissement de l'inflation tandis que les indicateurs de marché reflètent une amélioration de la perception du risque turc par les investisseurs. Cela étant, faute d'avoir corrigé les déséquilibres liés au modèle de développement économique de la Turquie et d'avoir mis en œuvre des réformes structurelles appropriées pour traiter les effets de la crise, l'économie turque est aujourd'hui plus vulnérable à un choc externe qu'elle ne l'était à la fin des années 2000.

#### *L'économie turque est de nouveau sur le chemin de la croissance*

La croissance du PIB au second trimestre 2019 atteint 1,2% après une progression de 1,6% au premier trimestre. Cette progression de l'activité reflète, d'une part, l'amélioration graduelle de la plupart des indicateurs avancés. Ainsi, pour la première fois depuis le mois de mars 2018, l'indice PMI atteint le seuil de 50, synonyme d'expansion de l'activité, au mois de septembre 2019. Dans le même ordre d'idée, à la fin du mois d'août 2019, la plupart des indicateurs de confiance, à l'exception notable de celui des consommateurs, ont atteint leur zénith annuel tandis que le taux d'utilisation des capacités de production progresse régulièrement (il atteint 76% au mois de septembre 2019) et que le rythme de contraction de la production industrielle ralenti : elle était en diminution de 3,2% en g.a, contre une contraction 8,4% en décembre 2018, par rapport au même mois de l'année précédente.

D'autre part, cette progression de l'activité s'accompagne d'une amélioration sensible de la plupart des indicateurs macro-économiques. Ainsi, l'inflation, grâce à un effet de base favorable, a atteint son plus bas niveau au mois de septembre 2019 (9,26% en g.a) depuis le mois de janvier 2017. La balance des comptes courants a enregistré un excédent, sur 12 mois glissants, de 5 Mds USD à la fin du mois d'août 2019, alors qu'elle affichait un déficit proche de 60 Mds USD un an plus tôt. Enfin, avec l'apaisement des tensions politiques (élection confirmée à Istanbul) et

géopolitiques (absence, à ce stade de mises en œuvre des sanctions américaines suite à la livraison des missiles russes), la fin de l'été a été marquée par une appréciation de 10% de la monnaie locale et une diminution sensible des primes de risques (CDS, taux des obligations d'Etat).

Seule ombre à ce tableau, la distribution des crédits marque toujours le pas, malgré les mesures mises en œuvre par les autorités. Cette situation résulte à la fois d'une frilosité de la part des banques face à la dégradation de la qualité de leurs actifs (les crédits que l'on peut considérer comme fragiles représentent environ 10% du portefeuille des banques) pour lesquelles les mesures annoncées par le Gouvernement au mois d'avril 2019 n'ont toujours pas été mises en œuvre. D'autre part, la demande de crédits par les entreprises a été très faible durant le premier semestre de l'année en raison, non seulement, de la dégradation de leur situation financière mais aussi parce que les entreprises ont préféré recourir à la vente de leurs stocks pour financer leur cycle d'exploitation en attendant que l'horizon économique s'éclaircisse. Ainsi, après progressé sous l'effet des incitations gouvernementales dans la perspective des élections municipales du 31 mars, la distribution des crédits a de nouveau ralenti durant l'été. Cependant, depuis le début du mois de septembre, stimulé par la baisse des taux et l'amélioration des perspectives économiques, les entreprises montrent de nouveau un intérêt croissant pour les crédits offerts par les banques, ce qui constituerait un signal important à double titre. D'abord, parce que, jusqu'à la fin du mois de juillet 2019, la totalité des prêts distribués était accordée par les banques publiques, incitées par le gouvernement. Dans ce contexte, la reprise de la distribution des crédits par les banques privées pourrait être un indicateur plus pertinent pour évaluer la robustesse de la reprise économique. Ensuite, parce que l'investissement constitue un moteur important de la croissance du PIB. Or, au deuxième trimestre 2019, les dépenses d'investissements se sont repliées de 7,4% par rapport au trimestre précédent, affichant un quatrième trimestre de baisse consécutif. Une reprise de la distribution de crédits indiquerait ainsi une inflexion des décisions d'investissement des entreprises.

#### *L'économie turque présente toujours des signes de fragilité structurelle*

***L'endettement en devises demeure, plus que jamais, un facteur de vulnérabilité important***

La dette externe représente, en effet, plus de 60% du PIB à la fin du deuxième trimestre 2019 contre 38,7% à la fin de l'année 2008 et 67% de cette dette est portée par le secteur privé. Dans ce contexte, une baisse de la valeur de la monnaie locale expose les emprunteurs à un risque important de refinancement. Dans un autre ordre d'idées, même si le système bancaire turc apparaît robuste, la liquidité des banques peut être un sujet de préoccupation : le ratio prêts/dépôts était de 80,7% à la fin de l'année 2008, il atteint désormais près de 108% (i.e. le montant des prêts est supérieur au montant des dépôts), ce qui peut exposer les banques à un risque de refinancement de leurs actifs en cas de fuite des dépôts. Cela étant, la contraction du portefeuille de crédits depuis un an a mécaniquement amélioré la liquidité des banques : le ratio prêts/dépôts s'élevait en effet à près de 124% au mois de juin 2018. Enfin, la progression de la dollarisation des dépôts, passée en dix ans de 33,5% à près de 55% reflète un défaut de confiance des consommateurs envers la monnaie locale.

***Même si, en apparence, le gouvernement dispose encore de marges de manœuvre d'endettement, avec une dette publique qui n'excède pas 31% du PIB, les risques liés à la dynamique des comptes publics ne doivent pas être sous-estimés***

D'une part, parce qu'avec la récession économique, les dépenses ont progressé plus rapidement que les recettes, même en tenant compte des opérations non récurrentes (transfert des réserves de la Banque centrale au budget de l'Etat durant l'été par exemple). Sur les neuf premiers mois de l'année, le déficit atteint déjà 85 Mds TRY alors que le gouvernement a anticipé, lors de la publication du NEP au mois de septembre 2018, un déficit de 80 Mds TRY pour l'ensemble de l'année 2019. Le gouvernement prévoit désormais un déficit budgétaire représentant 2,9% du PIB pour 2019, soit le déficit le plus élevé enregistré depuis 2010.

D'autre part, parce que les informations disponibles sur le hors bilan porté par l'Etat (engagements et garanties diverses) sont parcellaires et ne permettent pas d'évaluer précisément le risque lié à la mise en œuvre de ces garanties et qui peuvent alourdir les dépenses budgétaires. A titre d'exemple, au mois d'avril 2019, l'Etat a dû indemniser les concessionnaires privés

gérant des ponts et autoroutes à hauteur de 3,7 Mds TRY en raison de la rentabilité plus faible que celle contractuellement garantie par l'Etat.

***Enfin, la gouvernance économique suscite des questions voire des inquiétudes***

D'abord, parce qu'un an après son instauration, la concentration des pouvoirs de décision dans le domaine économique autour de la personne du Président de la République n'a pas permis d'accroître l'efficacité et la rapidité de leur mise en œuvre, contrairement au but poursuivi. Ensuite, parce que la crédibilité du gouvernement est de plus en plus sujette à caution. Premièrement, parce que, un an après la publication du NEP et six mois après les annonces de réformes présentées par le ministre des finances Albayrak, aucune mesure concrète n'a été mise en œuvre pour modifier le modèle de développement économique de la Turquie en renforçant la part des biens à haute valeur ajoutée produits localement afin d'augmenter la valeur des exportations et diminuer la dépendance du pays à l'égard des importations. Enfin, parce que la reprise en main des décisions de la Banque centrale par le Président Erdoğan laisse craindre une accélération de l'inflation à moyen terme, ce qui aura un impact négatif sur la valeur de la monnaie. En effet, les taux d'intérêts élevés favorisant l'inflation selon le Président Erdoğan, l'Institut d'émission a réduit brutalement le coût du refinancement des banques de 750 pdb et pourrait de nouveau diminuer ses taux directeurs avant la fin de l'année afin de ramener les taux d'intérêts réels à un niveau proche de 0%. Si l'objectif de ces mesures est d'accélérer la reprise de la distribution du crédit afin de favoriser l'investissement et la croissance, elles favoriseront également la reprise des tensions inflationnistes au-delà de l'objectif que s'est fixé l'Institution (soit 5% par an, objectif qui n'a jamais été atteint jusqu'à présent), ce qui ne manquera pas de fragiliser d'avantage la TRY sur le marché des changes, situation qui, compte tenu du niveau de l'endettement externe, accentuera les difficultés de refinancement des entités financées en devises.

*In fine, ces fragilités peuvent renforcer la nervosité des opérateurs en cas de tensions politiques et diplomatiques. Ainsi, le début des opérations militaires dans le nord de la Syrie le 10 octobre dernier a eu un impact négatif sensible sur la volatilité et la valeur des différentes classes d'actifs turcs (taux de change, CDS, taux d'intérêts) avant de regagner, tout aussi*

*rapidement, le terrain perdu dès l'annonce de la mise en œuvre d'un cessez le feu la semaine suivante.*

## La situation budgétaire de la Turquie sur les six premiers mois de l'année 2019

Pour 2019, le gouvernement avait prévu une contraction du déficit budgétaire, un excédent primaire de 0,8% du PIB, une baisse des dépenses publiques de 60 Mds TRY (9,5 Mds EUR) et une augmentation des recettes de 16 Mds TRY (2,5 Mds EUR). Dans un contexte de ralentissement de l'activité économique et dans la perspective des élections municipales de mars 2019, le gouvernement a finalement mis en œuvre une politique budgétaire expansionniste qui s'est traduite par un creusement du déficit budgétaire (celui-ci devrait atteindre environ 3% du PIB pour l'année en cours). Avec le financement du déficit budgétaire, la dette publique devrait dépasser les 30% du PIB, pour la première fois depuis 2014. Plusieurs mesures structurelles ont été annoncées afin d'accroître les recettes fiscales et maîtriser des dépenses publiques. Pourtant, un an après ces premières annonces, ces réformes marquent encore le pas.

***Contrairement aux ambitions affichées lors de la présentation du NEP, le gouvernement a mis en œuvre une politique budgétaire expansionniste***

***Le déficit budgétaire s'est creusé plus rapidement qu'anticipé***

Le projet de budget du gouvernement central pour l'année 2019 a été présenté au Parlement le 17 octobre 2018 et approuvé le 21 décembre. Ce budget, adopté dans la lignée des objectifs du NEP (présentés en septembre 2018), prévoyait un déficit budgétaire s'élevant à 1,8% du PIB (12,7 Mds EUR), un excédent primaire de 0,8% du PIB, une baisse des dépenses publiques de 60 Mds TRY (9,5 Mds EUR) et une augmentation des recettes totales de 16 Mds TRY (2,5 Mds EUR). Les économies budgétaires anticipées pour l'année en cours par rapport à l'exercice budgétaire précédent devaient représenter 1,7% du PIB annuel. Selon les prévisions du ministère du Trésor, le ratio des dépenses totales rapportées au PIB devait s'élever à 21,6% en 2019 (après 22% en 2018) et le ratio des recettes devrait atteindre 19,8% (après 20% en 2018). Toutefois, ces objectifs étaient initialement fondés sur une prévision de croissance économique de 2,3% pour

l'année 2019 (prévision revue à la baisse en septembre 2019, de 2,3% à 0,5%).

Sur les huit premiers mois de l'année 2019, le déficit budgétaire atteint 68 Mds TRY (10,7 Mds EUR), soit presque autant que l'objectif de 80,4 Mds TRY (12,7 Mds EUR) fixé par le gouvernement pour l'ensemble de l'année 2019. Par ailleurs, le déficit du solde primaire est passé de 1% du PIB en 2017 à 2,1% en 2018.

***Les dépenses ont augmenté malgré les objectifs du gouvernement***

Les dépenses, qui s'élèvent à 658 Mds TRY (104 Mds EUR), ont progressé de 23% par rapport aux huit premiers mois de l'année 2018. A ce rythme, l'objectif annuel de 961 Mds TRY (152 Mds EUR) de dépenses sera très certainement dépassé. Les dépenses ont été tirées à la hausse en raison principalement de l'augmentation de la masse salariale (+26%) et des transferts courants (+25%) afin de contenir les effets du ralentissement économique.

Par ailleurs, la charge d'intérêts de la dette (cf. infra) a progressé de 40% et les dépenses d'investissements sont stables par rapport à celles enregistrées durant les huit premiers mois de l'année 2018, soit environ 47 Mds TRY (7,4 Mds EUR). Dès lors, il est peu probable que le gouvernement atteigne son objectif de réduction des dépenses d'investissement tel qu'annoncé lors de la présentation du NEP (suspensions de certains grands projets, réforme du financement des PPP et des grands projets d'infrastructures), lequel prévoyait de ramener ces dépenses de 88 Mds TRY (13,9 Mds EUR) en 2018 à 65 Mds TRY (10,3 Mds EUR) en 2019.

***L'augmentation des recettes est principalement liée à des mesures exceptionnelles***

Sur les huit premiers mois de l'année, les recettes non fiscales ont doublé en g.a, grâce à la distribution du profit de la Banque centrale en janvier dernier et, surtout, du transfert des réserves d'urgence de la Banque centrale au Trésor en juillet dernier, mesure qui ne pourra être reconduite l'année prochaine. Les transferts de la Banque centrale s'élèvent à 78,3 Mds TRY (12,4 Mds EUR) pour les huit premiers mois de l'année en cours (soit 13,2% des revenus du gouvernement central) contre 12,3 Mds TRY (1,9 Mds EUR) pour l'ensemble de l'année 2018, (soit 1,6% des revenus du gouvernement central) et 6,4 Mds TRY (1

Md EUR) pour l'ensemble de l'année 2017 (soit 1% des revenus du gouvernement central).

Les recettes fiscales, s'élevant quant à elles à 433 Mds TRY (68,4 Mds EUR), ont progressé de 5% par rapport aux huit premiers mois de l'année 2018.

L'augmentation des dépenses courantes et la faible hausse des recettes fiscales résultent des effets conjugués d'une croissance très faible durant le premier semestre et d'une politique budgétaire accommodante mise en œuvre à partir de la fin de l'année 2018 afin de pallier les effets de la crise et dans la perspective des élections de la fin du mois de mars 2019 : réductions de prix, imposées ou suggérées, sur les biens de consommation ainsi que sur les coûts d'emprunts d'une partie des crédits, baisse du prix du gaz et de l'électricité, création de points de vente proposant des biens alimentaires à bas prix, réduction des taxes (notamment l'ÖTV), etc.

### ***Le gouvernement a revu à la hausse ses prévisions de déficit budgétaire pour 2019***

#### ***Pour l'ensemble de l'année 2019, le déficit budgétaire pourrait atteindre environ 3% du PIB***

En septembre 2019, le ministre turc du Trésor a annoncé que le déficit budgétaire représenterait 2,9% du PIB pour l'année en cours. La croissance enregistrée au début de l'année 2019 (+ 1,6% au T1 et 1,2% au T2, en g.t) conforte le scénario de reprise anticipé par le gouvernement, sur la base d'une croissance du PIB revue à 0,5%, soit un niveau proche des prévisions de l'OCDE (contraction de 0,3% de l'activité) et du FMI (progression de 0,25%). Cette estimation de déficit budgétaire est proche de celles formulées par des banques privées : Şekerbank anticipe un déficit budgétaire équivalent à 3% du PIB, avec un surplus de la balance primaire de 0,4% du PIB, soit moitié moins que l'objectif du gouvernement, et Goldman Sachs prévoit que le déficit des comptes publics dépasse les 4% à la fin de l'année.

#### ***Le financement du déficit budgétaire entraîne un accroissement de la dette publique***

Le financement du déficit budgétaire a entraîné un creusement de la dette publique qui devrait se poursuivre sur la fin de l'année. Au T1 2019, la dette publique est stable (1 215 Mds TRY, soit 192 Mds EUR, dont environ la moitié de dette domestique) mais

devrait dépasser les 30% du PIB en 2019. A la relative stabilité du montant de la dette, il faut opposer le coût croissant de son service : il est passé de 127 Mds TRY (20 Mds EUR) en 2016 à 174 Mds TRY (27,5 Mds EUR) en 2018 (soit environ 22% des dépenses de l'Etat). Le service de la dette publique domestique, qui représentait 78,1 Mds TRY (12,3 Mds EUR) au premier semestre 2019, dont 37,4 Mds (5,9 Mds EUR) au titre des versements d'intérêts, devrait continuer d'augmenter. Le ministère du Trésor anticipe un coût de la dette publique domestique d'environ 81 Mds TRY (12,8 mds EUR) pour le second semestre 2019 (dont 35 Mds TRY au titre des versements d'intérêts) et de 127 Mds TRY (20,1 Mds EUR) pour le premier semestre 2020 (dont 47,8 Mds TRY au titre des versements d'intérêts). Malgré l'objectif de réduction des dépenses publiques, l'alourdissement des dépenses d'intérêt au deuxième semestre de l'année 2019 (le service de la dette pourrait alors représenter 24% des dépenses totales) et le début de l'année 2020 pèsera sur le déficit budgétaire.

L'accroissement du déficit budgétaire s'est accompagné d'une évolution de la composition de la dette publique et de la base des investisseurs. S'agissant en premier lieu de la diversification des produits, le Trésor turc souhaite attirer des investisseurs sur de nouveaux produits et tirer parti, le cas échéant, de coûts plus faibles associés à certaines devises. Ainsi, alors que les obligations à taux fixe libellées en TL (à 2, 5 et 10 ans) représentaient 72% des nouvelles émissions sur les sept premiers mois de 2018, elles n'ont représenté que 48% des nouvelles émissions sur les sept premiers mois de l'année en cours : l'Etat a émis pour la première fois depuis 10 ans des eurobonds, lesquels ont représenté 19% des nouvelles émissions sur les sept premiers mois de l'année 2019.

Concernant, en second lieu, la base des investisseurs, la diminution de la part des investisseurs non-résidents depuis 2017 a été entièrement compensée par les banques locales. En effet, les non-résidents détiennent 10,9% de la dette publique à la fin du mois d'août 2019 contre 19,4% en 2017 tandis que la part des banques a progressé de 47,1% à 57,3%. Le système bancaire turc est donc redevenu le créancier majoritaire de l'Etat turc. Par ailleurs, ce sont les banques publiques qui ont le plus acheté d'obligations d'Etat : à la fin du premier semestre 2019, elles détiennent 24,8% de la dette domestique contre 18,8% pour les banques privées.

L'accroissement de la dette de l'Etat est donc porté par les banques publiques. Cela reflète, d'une part, les difficultés, rencontrées à partir de 2018, de refinancer la dette auprès des investisseurs internationaux. En effet, la forte hausse des taux à long terme (passant de 14% en février 2019 à 20% en mai 2019), la forte volatilité du niveau des CDS (pic à 610 pdb à l'été 2018) et la dégradation récente de la note souveraine de la Turquie (par Moody's en juin 2019 et par Fitch en juillet 2019) ont reflété les craintes des investisseurs vis-à-vis de la dette turque. D'autre part, elle signale probablement des incitations du gouvernement pour que les banques publiques financent le budget de l'Etat.

Bien que la dette publique ait de nouveau franchi le seuil des 30% (31,8% au premier trimestre 2019), elle reste soutenable selon les critères d'évaluation traditionnels. Elle reste, en grande partie, libellée en TL (à hauteur de 54% en 2018 et 50% au T2 2019). Selon les prévisions du ministère du Trésor, la dette publique pour l'année 2019 affiche une maturité moyenne de 5,9 ans, en diminution depuis 2014. Par ailleurs, malgré la dégradation récente de la note souveraine de la Turquie, le niveau des CDS est en baisse depuis le début de l'année (420 pdb en juillet dernier) et le taux de financement de la dette à 10 ans diminue depuis août dernier (ramené à environ 13,5% en septembre 2019), ce qui aura un effet positif sur le financement de la dette à court terme.

*L'objectif de déficit budgétaire ne sera pas tenu, faute de recettes fiscales suffisantes et d'une réduction des dépenses publiques. Les nombreuses mesures budgétaires accommodantes mises en œuvre dès la fin de l'année 2018 ont néanmoins participé à la reprise de l'activité économique. Or, le retour de la croissance aura un effet positif sur les comptes publics d'ici la fin de l'année et permettra de limiter le déficit budgétaire autour de 3% et la dette publique autour de 31% du PIB. Malgré les nombreuses annonces du gouvernement visant à relancer l'activité économique de manière pérenne, dont une réforme du système de pension pour stimuler l'épargne et une refonte du système fiscal afin d'élargir la base fiscale et instaurer un régime équitable (réduction des exemptions fiscales, réduction de l'impôt sur les sociétés et de certaines taxes, création d'une taxe spéciale sur la consommation visant les biens de luxe, augmentation de l'imposition directe, développement de l'imposition forfaitaire, mise en place d'un nouveau système de fiscalité immobilière, meilleure gestion des*

*dépenses du personnel de l'Etat, maîtrise des dépenses des administrations locales), la mise en place de réformes marque toujours le pas. Or, si le gouvernement dispose encore d'une marge de manœuvre confortable en matière budgétaire, des mesures structurelles, telles que celles demandées par le FMI (élargissement de l'assiette fiscale, augmentation des impôts directs, amélioration de la TVA, limitation de la rigidité des salaires du secteur public et réduction des subventions) sont nécessaires afin d'accroître la transparence des comptes publics, renforcer la crédibilité de l'action gouvernementale et rassurer les investisseurs.*

### La rentabilité des banques turques au premier semestre 2019

Le secteur bancaire turc affiche des résultats nets en baisse par rapport à l'année 2018 mais est parvenu à maintenir une rentabilité significative en comparaison des banques françaises. Les performances des banques publiques tirent les résultats du secteur à la baisse.

***Sur les six premiers mois de l'année, le secteur bancaire turc affiche toujours des performances élevées mais en retrait par rapport à l'année dernière***

***La rentabilité des établissements de crédits turcs est élevée en comparaison des banques européennes, même si elle a sensiblement diminué par rapport au premier semestre de l'année 2018***

A la fin du premier semestre de l'année 2019, la rentabilité des fonds propres (ROE - Return on Equity) du secteur bancaire s'élève à 11,8%, contre 16% un an plus tôt, soit le niveau le plus faible depuis 2015 (10,5%). Cette baisse résulte d'une diminution de la rentabilité des actifs (ROA - Return on Assets), passée de 1,8% au premier semestre 2018 à 1,3% au premier semestre 2019 que l'accroissement de l'effet de levier (le total des actifs représentait 9,4 fois le montant des fonds en juin 2019 contre 9,2 un an plus tôt) n'a pas permis de compenser. Malgré une tendance structurelle à la baisse de la rentabilité, les indicateurs de performance des banques turques demeurent plus élevés que ceux des banques européennes : le ROE, notamment, est pratiquement deux fois plus élevé que celui affiché en moyenne par les banques de l'UE (6,1%) ou par les banques françaises (6,5%). In fine, le profit agrégé enregistré par le secteur bancaire est en retrait de 14,1% par rapport à celui publié à la fin du premier

semestre de l'année 2018 (3,9 Mds EUR contre 4,5 Mds EUR).

### ***La diminution de la rentabilité des banques turques est tirée par celle des banques publiques***

Les banques publiques représentent 40,3% des actifs et 36,6% des dépôts mais ne contribuent qu'à hauteur de 27,7% aux profits agrégés du secteur bancaire. In fine, les banques publiques affichent un ROE et un ROA plus faible que celui des banques privées et des banques étrangères (respectivement 9,4% et 0,9% contre 11,3% et 1,3% pour les banques privées et 15,3% et 1,7% pour les banques étrangères) malgré un effet de levier plus élevé (les actifs représentent 10,1 fois le montant des fonds propres des banques publiques contre 8,6 fois dans les banques privées et 9,1 fois dans les banques étrangères).

### ***Malgré des revenus d'intérêts en forte progression, le résultat net a diminué par rapport au premier semestre 2018***

#### ***La diminution de 14,1% des profits par rapport au premier semestre 2018 résulte de plusieurs facteurs***

La marge nette d'intérêt, principale contributrice aux résultats des établissements bancaires, a diminué de 4,02% à 3,7% en un an, sous l'effet d'une progression plus rapide du coût de la ressource par rapport aux revenus perçus:

- Les revenus d'intérêts en progression de 39,6%, soit 6,2 Mds EUR (40 Mds TRY), ont été tirés par des taux élevés (30,1% en ce qui concerne les prêts aux consommateurs par exemple) dans un contexte de croissance limitée de la distribution des crédits, passés de 367 Mds EUR (2 352 Mds TRY) à la fin du mois de juin 2018 à 396 Mds EUR (2 538 Mds TRY) un an plus tard, soit une progression inférieure à 8% sur un an. Les revenus d'intérêts ont donc bénéficié d'un effet prix favorable plus que d'un effet volume dans un contexte de hausse des taux d'intérêt nominaux de la Banque centrale (pour mémoire, l'Institut d'émission avait relevé de 625 pbb le taux de son principal instrument de refinancement à la fin du mois de septembre 2018. Ce taux n'a été abaissé qu'au mois de juillet 2019).
- Cette augmentation des revenus d'intérêts a été quasi intégralement compensée par les dépenses d'intérêts, lesquelles ont augmenté de 5,7 Mds EUR (36,7 Mds TRY), soit +62,7% en

glissement annuel, en raison de la forte croissance des dépenses d'intérêts sur les dépôts (+63,2%) lié à l'augmentation des volumes (les dépôts sont passés de 296 Mds EUR (1 900 Mds TRY) en juin 2018 à 354 Mds EUR (2 272 Mds TRY) en juin 2019, soit une progression de près de 20%) dans un contexte de taux élevés : les taux d'intérêts sur les dépôts en lire turque dépassaient en moyenne, toute maturité confondue, les 20% sur les trois trimestres suivants l'été 2018.

- In fine, la dégradation de la marge nette d'intérêts du secteur bancaire est tirée par la performance médiocre des banques publiques. En effet, la marge nette d'intérêts des banques privées est stable (4,2%, en diminution de 10 bps par rapport à l'année précédente) alors que celle des banques publiques se repliait de 50 bps sous l'effet notamment d'une augmentation sensible de leurs dépenses d'intérêts.

Les évolutions des revenus et dépenses hors intérêts n'ont pas eu d'effet sur la rentabilité du secteur bancaire. Ils ont en effet progressé de 40 bps respectivement : la rentabilité des revenus hors intérêts est passée de 1,8% à 2,2% des actifs, grâce à la progression des revenus perçus sur les moyens de paiement et des primes d'assurance reçues, tandis que le coût des dépenses hors intérêts progressait de 2,9% à 3,3%, sous l'effet principalement du coût porté sur les instruments financiers (coût des opérations de swaps et opérations de change notamment) : la perte sur les opérations de marché a presque doublé en un an, passant de 936 M EUR (6 Mds TRY) en 2018 à 1,8 Md EUR (11,7 Mds TRY) en 2019.

Enfin, la rentabilité des établissements de crédit a été obérée par l'accroissement du coût du risque: le montant des provisions spécifiques et générales a progressé de 75% en un an, du fait de la dégradation de la situation financière des débiteurs, laquelle a entraîné une augmentation régulière du taux de créances douteuses, passé de 3% du portefeuille de crédit à la fin du mois de juin 2018 à 4,4% un an plus tard. La progression des coûts associés à la dégradation de la qualité du portefeuille de crédits a contribué à la dégradation de la rentabilité des actifs à hauteur d'environ 40 pbb.

Les charges de provisionnement sont nettement différentes selon la nature de l'actionnariat des banques : les banques privées domestiques affichent un ratio de provisions/actifs de 1,5%, un taux deux fois plus élevé que celui publié par les banques publiques (0,7%),

ce qui peut susciter des interrogations sur la pertinence des politiques de provisionnement entres institutions.

*Malgré un environnement de taux favorable, la rentabilité du secteur bancaire turc s'est sensiblement dégradée sous l'effet d'une diminution de la marge d'intermédiation et d'un accroissement du coût du risque. La rentabilité des fonds propres a ainsi diminué de plus de 400 bps, passant de 16% à la fin du premier semestre de l'année 2018 à 11,8% un an plus tard, soit son niveau le plus faible depuis 2010 (2015 excepté). Malgré cette dégradation sensible de la rentabilité, la profitabilité des banques turques demeure élevée par rapport à leurs pairs, et notamment par rapport aux banques françaises. Avec une croissance de l'activité et du portefeuille de crédits atone et une augmentation du taux de prêts non-performants (sur l'injonction du superviseur, les banques turques doivent classer en créances douteuses 46 Mds de TRY de crédits accordés aux secteurs de l'énergie et de la construction, ce qui augmentera mécaniquement le taux de créances douteuses de 1,6 point de pourcentage), la rentabilité des établissements de crédits devrait de nouveau diminuer sur la seconde partie de l'année. Cela étant, malgré la dégradation de la rentabilité, le secteur bancaire turc, largement capitalisé, peut toujours être considéré comme résilient.*

## Les bénéfices d'une modernisation de l'Union douanière entre l'UE et la Turquie

### **Les bénéfices attendus d'une Union douanière modernisée**

Mise en place en 1995, l'Union douanière entre l'UE et la Turquie ne semble plus produire les mêmes bénéfices économiques et ne permet plus de régler un nombre croissant de difficultés commerciales en matière d'accès au marché. Par ailleurs, son champ est beaucoup plus réduit que celui des accords dits de nouvelle génération que l'UE a conclu récemment. En outre, la proposition de mandat de la commission pour étendre et moderniser le cadre des relations économiques et commerciales UE-Turquie est bloquée par le Conseil depuis janvier 2017.

Le DEIK est l'institution de coordination des relations économiques extérieures du secteur privé turc, a fait réaliser par le Think Tank EDAM une étude sur les bénéfices d'une modernisation de l'Union douanière pour l'économie européenne. Celle-ci met notamment en avant les aspects suivants :

### **L'Union douanière (UD) a été bénéfique pour les deux parties**

Sa contribution au PIB turc serait de +0,7%, et de +0,008% pour le PIB européen. Elle apporterait 7,5 Mds EUR de revenus supplémentaires aux ménages turcs, et 1,6 Md EUR aux ménages européens. En matière de commerce bilatéral, l'UD aurait permis une augmentation des exportations turques de +1,28% (6 Mds EUR) ainsi qu'une hausse de +0,029% (8,7 Mds EUR) des exportations européennes. De plus, les importations en provenance de Turquie auraient augmenté de +2,6% et les importations en provenance de l'UE de +0,029%.

### **Les bénéfices économiques, politiques et institutionnels d'un approfondissement de l'Union douanière entre l'UE et la Turquie**

L'UD ne concerne que 20% de l'économie turque. D'après une étude menée par l'European Neighbourhood Council en 2017, l'annulation des tarifs douaniers sur les services et sur les produits agricoles permettrait d'augmenter le PIB turc de +1,44% et le PIB européen de +0,01%. Par ailleurs, elle entraînerait une hausse respective des exportations turques et européennes de 4,9 Mds EUR et 27 Mds EUR. L'ouverture de l'UD aux services, sur la base du modèle de l'Espace économique européen (EEE), ouvrirait à l'UE un marché de plus de 450 Mds USD. De même, une modernisation de l'UD permettrait d'harmoniser les normes et régulations, de mettre fin aux barrières non-tarifaires et d'augmenter l'influence européenne sur les décisions politiques turques en matière de réformes économiques.

Un approfondissement de l'UD permettrait aussi de renforcer la compétitivité des industries européennes à l'échelle internationale. Ainsi, en 2017, la valeur ajoutée apportée par les produits turcs dans les exportations allemandes s'élevait à 7,5 Mds USD, suivie par les Pays-Bas (2,7 Mds USD), l'Italie (2,6 Mds USD), la Belgique (2 Mds USD) et la France (1,7 Mds USD). La contribution turque aux exportations européennes repose essentiellement sur les secteurs de la chimie et des services pour l'Allemagne et les Pays-Bas, sur l'industrie du textile pour l'Italie, et sur l'industrie métallurgique pour la France.

En termes d'ouverture aux marchés publics, la part de marché de l'UE dans les marchés publics turcs s'élève à seulement 0,23%. Un approfondissement de l'UD



permettrait aux entreprises européennes de répondre à l'ensemble des appels d'offre des marchés publics turcs, d'une valeur de 60 Mds USD. Il permettrait également l'accès des entreprises turques aux marchés publics européens, d'une valeur de 1900 Mds USD.

Enfin, de par l'augmentation du nombre de litiges, les relations commerciales bilatérales se sont érodées. La modernisation du régime de règlement des différends renforcerait considérablement la capacité des parties à trouver des accords mutuellement bénéfiques tout en respectant leurs engagements commerciaux.

*Malgré le constat partagé sur les dysfonctionnements de l'accord actuel et les gains potentiels d'un approfondissement de l'accord, l'ambition d'une UD approfondie se heurte à un contexte de tensions croissantes en l'UE et la Turquie.*

## La situation économique et financière de l'Azerbaïdjan et les prévisions du FMI

L'économie azerbaïdjanaise est encore largement dominée par le secteur des hydrocarbures qui représente 35,6% du PIB en 2018 (contre 28% en 2015), 91% des exportations en valeur et 1% de l'emploi. Les plans stratégiques de développement sectoriel présentés n'ont été que partiellement mis en œuvre. La croissance du secteur non-pétrolier se concentre dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture, et reste largement dépendante de subventions publiques ou de diverses mesures incitatives pour appuyer la création de PME. L'accès au crédit des PME du secteur privé demeure toutefois toujours difficile en raison de taux d'intérêt d'emprunts élevés, de financements octroyés principalement sur des maturités courtes et moyennes (en pratique, peu de prêts sont accordés sur des maturités supérieures à 5 ans) et d'une forte dollarisation des dépôts qui limite les possibilités de prêts en monnaie locale.

### ***L'amélioration du climat des affaires hors hydrocarbures est encore confrontée à de nombreux obstacles***

Malgré de réelles avancées, le climat des affaires hors secteur pétrolier demeure difficile, caractérisé par la persistance de monopoles puissants et par un système judiciaire opaque. La situation de certaines entreprises d'Etat apparaît particulièrement préoccupante. Malgré des efforts récents pour améliorer la gouvernance interne (chemins de fer ADY avec prêt AFD) et rationaliser les dépenses de fonctionnement, des

réformes profondes sont indispensables pour introduire davantage de transparence et limiter le risque de dérives financières (IBA, Azersu, société des autoroutes, Azerenergy...). La nomination d'administrateurs indépendants et la généralisation d'audits extérieurs pourraient y contribuer. Toutefois, l'absence de progrès notables dans les négociations d'adhésion à l'OMC constitue une limite réelle aux perspectives d'attractions d'IDE dans le pays. De la même manière, le report de la signature de l'Accord de coopération de nouvelle génération avec l'UE du fait de divergences sur le volet commercial pèse sur le climat des affaires.

### ***L'efficacité fiscale, qui doit permettre de lutter contre l'économie souterraine, accroître les revenus fiscaux et l'efficacité des dépenses publiques, pourrait être améliorée***

La remontée des cours du brut avait conduit le gouvernement azerbaïdjanais à adopter en 2018 une révision de son budget préliminaire afin d'intégrer une hausse supplémentaire de la dépense publique (d'environ 9%). Le budget 2019 poursuit sur cette lancée en entérinant une nouvelle hausse de la dépense publique de 7,3%, le volet recettes progressant quant à lui de 3,1%. Bénéficiant d'une conjoncture plus favorable, les autorités ont choisi de stimuler la demande interne au détriment de réformes structurelles nécessaires. Une nouvelle baisse des prix du brut pèserait sur les finances publiques et la position extérieure de l'économie. L'adoption de règles fiscales encadrant les transferts du fonds pétrolier au budget général et limitant la croissance des dépenses (2018), puis la réforme fiscale lancée en janvier 2019 et prévoyant notamment une exonération totale de l'impôt sur le revenu pour les employés du secteur privé aux revenus mensuels n'excédant pas 8000 AZN constituent sur ce point de réelles avancées, dont les effets en matière de réduction du poids de l'économie informelle restent toutefois à évaluer.

### ***Le secteur bancaire demeure fragile***

Le secteur bancaire peine à se redresser, malgré la restructuration d'IBA en cours et les mesures visant à restaurer sa viabilité (dont la création d'un organe de supervision des marchés financiers -FIMSA- mais qui peine toujours à accomplir pleinement ses missions, notamment du fait de conflits internes et de moyens insuffisants en matière de contrôle et d'expertise

technique, ainsi que d'un ensemble d'instruments visant à renforcer la stabilité financière du pays : fonds de garantie, mécanisme de résolution). Le secteur bancaire est toujours convalescent et les banques, privées de ressources longues, peinent à financer l'économie réelle : une légère reprise des crédits est à l'œuvre depuis 2018, cependant le secteur demeure fortement handicapé par un stock toujours important de créances douteuses. Selon les chiffres de la Banque centrale d'Azerbaïdjan, la part des créances douteuses s'élevait ainsi à 15,2% des crédits début 2019, mais pourrait en réalité être bien plus importante (25% pour les établissements les plus fragiles).

#### ***Prévisions et recommandations du FMI au titre de sa mission article IV en Azerbaïdjan (septembre 2019)***

Le FMI prévoit une croissance soutenue du PIB en 2019 (2,7%), portée par le nouveau programme de dépenses et la mise en service de nouveaux réseaux de gazoducs, avant une stabilisation à environ 2,5% à moyen terme. La croissance du PIB « hydrocarbures » devrait se stabiliser à mesure que la hausse de la production du champ gazier Shah Deniz II et du projet Azeri Central East (ACE) compensera la baisse de la production des autres gisements. Par ailleurs, le FMI anticipe une croissance « hors hydrocarbures » de 3,2% à moyen terme. Toutefois, comme indiqué ci-dessus, les rigidités structurelles, le niveau de capital-investissement et les faiblesses des banques pèseront sur les performances économiques du pays. Le FMI insiste également sur la pression qu'exercerait une baisse des prix du pétrole sur la position extérieure du pays ainsi que sur le Manat. Une autre source de risque provient de la fragmentation et, de manière générale, des lacunes de la gouvernance et des politiques publiques mises en place qui retardent la mise en œuvre des réformes structurelles et l'assainissement du secteur bancaire. Le FMI note également que l'exposition de l'économie azerbaïdjanaise aux marchés financiers mondiaux (principalement à travers le fonds souverain SOFAZ) est atténuée par la diversification du portefeuille. En outre, la lente diversification de l'économie a pour effet de limiter l'exposition du pays aux tensions commerciales internationales. Enfin, les recommandations du FMI portent principalement sur la consolidation fiscale, la promotion d'une croissance inclusive, diversifiée et orientée sur le secteur privé ainsi que sur le renforcement des institutions et des politiques publiques.

## Les conséquences économiques des récentes tensions entre Moscou et Tbilissi

Le regain de tension entre la Russie et la Géorgie trouve sa source dans la venue au Parlement géorgien, le 20 juin 2019, du député russe S. Gavrillov dans le cadre de l'Assemblée Interparlementaire Orthodoxe. Pour prononcer son discours d'ouverture (en russe), celui-ci a pris place dans le siège du président du Parlement. L'opposition a appelé à une grande manifestation, le soir même, devant le Parlement. Suite au traitement subi par M. Gavrillov (immédiatement renvoyé à Moscou), la Russie a exigé des excuses et a décidé d'imposer des sanctions. Dès le 21 juin, Vladimir Poutine a annoncé par décret la suspension des vols directs entre la Géorgie et la Russie à compter du 8 juillet. Les contrôles sanitaires sur le vin géorgien se sont également multipliés, mettant d'avantage de pression sur les autorités géorgiennes dont c'est une importante source financière. Dès le 11 juillet, les Etats-Unis ont appelé la Russie à reprendre leurs vols entre les deux pays. Certains médias parlent d'une éventuelle reprise du trafic aérien d'ici la fin d'année 2019.

#### ***Conséquences économiques immédiates du regain de tensions***

En pleine période estivale, l'interdiction des vols entre la Géorgie et la Russie a affecté les flux touristiques non seulement de Russie et des pays de la CEI, mais également des Etats-Unis et du Canada qui sont très sensibles à la stabilité des pays de destination de leurs citoyens. Pourtant, la presse a longtemps fait état d'informations rassurantes : « le chiffre d'affaires du tourisme en croissance de 11% en juin (à 1,5 Md USD), le nombre de touristes internationaux en augmentation de 20% en juin, et +30,8% de touristes provenant de Russie (1,4 millions de touristes russes en 2018), 70% des russes viennent pas voie terrestre » etc. Tout le monde avait en tête les conséquences de l'embargo sur le vin de 2006 et craignait des conséquences similaires à court terme. Fin juillet, le bilan est plus mitigé. Si le nombre de touristes russes n'a pas chuté drastiquement, ceux qui ont maintenu leur voyage en Géorgie sont ceux qui dépensent le moins lors de leur séjour (traversée de la frontière en voiture, hébergement en airbnb, tourisme de nature etc.). Les professionnels du secteur hôtelier confirment les chiffres et estiment que les touristes d'autres nationalités ne remplacent pas la qualité des touristes russes qui viennent en Géorgie toute l'année,

reviennent plusieurs fois dans le pays, profitent et découvrent l'ensemble des sites touristiques offerts par la Géorgie, se rendent au casino, organisent de très nombreux événements et réunions familiales sur place, dépensent plus que les autres nationalités. Le manque à gagner est ainsi important. Par ailleurs, le marché russe est l'un des principaux vecteurs de croissance du tourisme géorgien et la Russie reste l'un des principaux clients de Géorgie. En 2018, les exportations géorgiennes vers la Russie en 2018 s'élevaient à 437 M USD (13% du total des exports). Selon la presse, Georgian Airways, qui desservait la capitale russe trois fois par jour, accuse une perte nette de près de 25 M USD, conséquence de l'embargo russe. La compagnie aérienne a dû s'adapter en moins de trois semaines pour dévier, via Erevan, certains vols entre la Géorgie et la Russie. Georgian Airways possède également la compagnie Armenian Airways mais le droit arménien, restrictif en termes d'emplois de nationaux, pilotes y compris, n'a pas permis de replacer tous les vols au départ de Erevan, d'autant plus qu'il a fallu conclure de nouveaux accords (aéroports, survols), développer des passerelles informatiques de réservation en ligne, obtenir des autorisations de trafic etc.

Au-delà de la pression exercée sur le tourisme, le 9 juillet, la Douma s'est accordée unanimement pour adopter une résolution demandant au gouvernement russe d'appliquer un embargo sur le vin, l'eau minérale et les transferts d'argent. Vladimir Poutine s'est opposé à de telles sanctions. 85% du chiffre d'affaires du secteur du vin et spiritueux provenant des exportations, la Géorgie serait très affectée par un tel embargo. Par ailleurs, la Russie représente 63% des exportations géorgiennes de vin (avant l'embargo de 2006, la Russie absorbait 92% des exportations de vins géorgiens).

### ***L'effet potentiel des sanctions à moyen terme***

Le FMI estime que l'effet négatif sur la croissance de l'année 2019 se situera autour de 1,5% à 2%, ce qui réévalue la croissance de l'année 2019 à la baisse de 3% à 3,3%. Pour corriger la situation, les autorités géorgiennes n'ont utilisé que le levier du taux de change. A moyen terme, l'effet de cette crise sur la devise est encore difficile à estimer mais la dévaluation et la volatilité accrue du GEL se font déjà ressentir, obligeant la Banque centrale à intervenir. Le GEL géorgien s'est déprécié de 7,8% contre le dollar et de 7,6% contre l'euro entre mai 2019 et juillet 2019. Mi-juillet, la Banque centrale a décidé néanmoins de

maintenir son taux directeur à 6,5%, alors que l'inflation se situait fin juin à 4,6% en glissement annuel. Toutefois, le Vice-Président de la Banque centrale, Archil Mestvirishvili, a tenu des propos rassurants en affirmant qu'elle « ne laissera pas l'inflation incontrôlée » avant de prendre finalement la décision d'intervenir sur le marché, contre l'avis du FMI, en vendant, le 1er août, 32,8 M USD de réserves après avoir accumulé 150 M USD durant le second trimestre 2019. Le niveau des réserves a été ramené en dessous du seuil cible du FMI pour la Géorgie. Toutefois, l'opération de la Banque centrale a eu l'effet escompté sur les marchés et les anticipations puisque le GEL est remonté de 3% et se situe à 2,95 GEL/1USD malgré un surplus de volatilité. Par ailleurs, l'inflation devrait rester au-dessus de la cible des 3% en 2019, puis baisser à partir de mars 2020 (à l'issue de la période électorale).

La Banque centrale, critiquée de toute part (gouvernement, opposition, population, membres du parlement) pour sa gestion de cette crise, poursuit sa politique de communication et estime qu'elle a réussi à éteindre le feu et que les autorités doivent désormais activer d'autres leviers, par exemple fiscaux et budgétaires.

## **STRATEGIES SECTORIELLES**

### **Le secteur du transport ferroviaire en Turquie**

L'investissement dans les réseaux de transport ferroviaire s'avère un facteur déterminant du développement de la Turquie, tant à l'échelle nationale que municipale, de son intégration dans l'espace européen et de l'accroissement de ses relations avec ses voisins. Dans un environnement budgétaire de plus en plus contraint, le secteur des transports dans son ensemble arrive en tête du programme national d'investissements publics. Cet effort budgétaire devrait également permettre d'atténuer la domination quasi-totale de la route pour le transport des passagers et des marchandises, l'objectif pour 2023 étant de porter la part du transport ferroviaire à 15% pour le fret (aujourd'hui 5%) et 10% pour les passagers (aujourd'hui 2,5%). Parmi les divers projets à l'agenda, le projet de ligne à grande vitesse entre Istanbul et la frontière bulgare, soutenu par la Commission européenne, suscite un fort intérêt des entreprises européennes, qui ont pu remporter certains appels d'offres (construction, supervision des travaux...).

### ***La modernisation et le développement du réseau ferré national turc***

La modernisation et le développement du réseau ferré turc (12 710 km) sont devenus les priorités d'investissements du ministère des Transports, avec une enveloppe estimée à plus de 23 Mds USD jusqu'en 2023. La Turquie ambitionne dans une première phase de créer 10 000 km supplémentaires de voies ferrées à grande vitesse et 4000 km de voies supplémentaires conventionnelles, de disposer de 8000 km de voies électrifiées avec signalisation et de construire des nouveaux terminaux pour les trains à grande vitesse. Au cours d'une deuxième phase allant de 2024 à 2035, le gouvernement a programmé la construction de 3 000 km de LGV et 1 000 km de voies conventionnelles supplémentaires. L'investissement total pour les infrastructures de transport ferroviaire sur cette période est estimé à 20 Mds USD. D'ici à 2035, ce sont donc plus de 43 Mds USD d'investissements qui sont annoncés.

A ce jour, près de 19,4 Mds EUR auraient été investis dans le réseau ferroviaire (ce chiffre résulte du croisement et du traitement de diverses sources, les administrations turques ne livrant pas des données agrégées). Le programme TGV a fait l'objet d'avancées notables à l'ouest du pays (Ankara-Eskişehir, puis Istanbul). Ainsi la Turquie totalise 1 213 km de lignes de TGV. Des travaux de modernisation des lignes conventionnelles ont été accomplis sur 10 929 km, soit 95% des lignes existantes, des travaux d'électrification sur 5 056 km, soit 40% des lignes existantes, et des travaux de signalisation sur 5 534 km, soit 44% des lignes existantes.

Sur le budget d'investissements 2018, 3,9 Mrds TRY sont alloués à la compagnie publique de chemins de fer TCDD, et 3,1 Mrds TRY au ministère des Transports et de l'Infrastructure pour la réalisation de différents projets ferroviaires, ainsi que 495,5 M TRY à TCDD Tasimacilik A.S., premier opérateur depuis 2017 des chemins de fer turcs, pour des subventions d'exploitation et la couverture de sa dette.

Parallèlement au développement du réseau ferré, qui nécessite de fait l'achat de matériel roulant, et comme dans presque tous les domaines à forte valeur ajoutée technologique, le gouvernement turc ambitionne la production domestique de trains. Cet objectif, coordonné par les TCDD et fixé pour 2023, sera mis en

œuvre par les trois filiales des TCDD : Tulomsaş pour la grande vitesse (projet toujours en cours), Tuvasaş pour les trains diesel (le premier lot de 84 véhicules soit 24 rames a été fabriqué et livré) et électriques (le projet de train national électrique est toujours en cours), et Tudemsaş pour les trains de fret (produit en 2018 et mis sur les rails en 2019). Des groupes de travail réunissant des acteurs publics et privés tels que l'Université technique d'Istanbul, le Centre de Recherche Technologique et Scientifique Tübitak, l'entreprise Aselsan et différents pôles de compétitivité du secteur ont été initiés. Les entreprises de production de matériel roulant ferroviaire et de pièces détachées travaillent depuis longtemps avec les entreprises étrangères (Alstom depuis 1979, Nissho Iwai-Toshiba depuis 1988, Siemens depuis 2001, General Motors depuis 2003) et les exportent (Pakistan et Bangladesh depuis 1971, Irak depuis 2006, Bulgarie, et Etats-Unis). Avec la mise en service des trains à grande vitesse en Turquie à partir de 2009 avec les sections Ankara-Eskişehir en 2009, Ankara-Konya en 2011, Ankara-Istanbul (Pendik) en 2014 et Konya-Istanbul (Pendik) en 2014, le nombre de voyageurs transportés est passé de 900.000 en 2009 à plus de 8 millions en 2018, avec un réseau de LGV reliant 11 villes et desservant 40% de la population. Les projets de lignes LGV Ankara-Sivas (393 km) et Ankara-Izmir (508 km) sont en cours de construction, leur achèvement étant attendu en 2020. D'autres projets de LGV d'un total de 1480 km tels Bursa-Bilecik (106 km), Sivas-Zara (74 km), Aliaga-Candarli-Bergama (57 km), Konya-Karaman-Ulukisla (237 km), les lignes 3 et 4 d'Adana-Mersin (67 km), Adana-Incirlik-Toprakkale (79 km), Toprakkale-Bahçe (13 km), Bahçe-Nurdag (17 km), Nurdag-Baspinar (56 km), Akçagöze-Baspinar (11km) sont également en cours, à différents degrés d'avancement.

### ***La réforme des chemins de fer turcs est engagée***

La loi sur la libéralisation des chemins de fer turcs a été adoptée le 25 avril 2013. Cette réforme permet de dissocier les activités « exploitation » et « infrastructures », et donne le droit au secteur privé d'exploiter le réseau public. TCDD (Chemins de fer de la République de Turquie), tout en gardant la même dénomination, assure le rôle de gestionnaire des infrastructures. Ses services chargés de l'exploitation des trains ont été intégrés à la société TCDD Taşımacılık A.S (TCDD Transport Co. Inc), créée à cet effet. TCDD est l'unique exploitant des infrastructures du réseau public.

Le ministère des Transports assure le financement des investissements d'infrastructures (construction de lignes à grande vitesse et conventionnelles, modernisation et réhabilitation des lignes existantes...) programmés par TCDD. Les entreprises privées doivent obtenir l'autorisation du ministère des Transports pour la construction de nouvelles lignes et leur exploitation, ainsi que pour l'exploitation de trains sur le réseau national.

### ***Les projets de réseaux de transports ferroviaires urbains se multiplient***

Le développement de réseaux de transports urbains dans les grandes villes de la Turquie n'a pas suivi la forte croissance urbaine de ces dernières années. Istanbul, avec plus de 17 millions d'habitants, ne dispose que de sept lignes de métro et trois lignes de tramway. Les principales villes de la Turquie ont donc engagé des projets de construction et/ou d'extension de métros, tramway, etc. Actuellement douze villes sont équipées avec des systèmes de métro, de LRT (train léger) ou de tramway, et une quinzaine de villes souhaitent s'équiper de systèmes de tramway. En outre, nombre des réseaux existants doivent être étendus, à commencer par ceux des grandes villes turques : Istanbul, Ankara, Izmir, Bursa. Suite aux dernières élections municipales de mars 2019, les nouvelles mairies donnent majoritairement la priorité dans leur action aux transports publics.

Ainsi le transport urbain s'avère un secteur clé par le nombre de projets, le volume et les besoins en financement. A titre d'exemple, pour 2019, le programme d'investissements de la municipalité métropolitaine d'Istanbul s'élève à près de 3,4 Mds TRY (38,4% du budget total), et les projets de transports représentent plus de la moitié de ce programme avec une part très importante pour les projets de métro.

### ***Le projet en cours de LGV entre Istanbul et la frontière bulgare, bénéficiant de financements et de procédures de passation de marchés européens, suscite l'intérêt des entreprises européennes***

Le projet consiste en la construction d'une nouvelle double-ligne, la ligne existante étant actuellement en voie unique, qui permettra de transporter le transport de fret entre la périphérie d'Istanbul et la frontière bulgare (Kapikule), sur 230 kilomètres. Cette ligne, partie intégrante du corridor X branche C au sein du programme européen TRACECA Niš – Sofia – Plovdiv –

Edirne – Istanbul, est fortement soutenue par la Commission européenne, qui avait financé une étude d'impact environnemental en 2017, et finance aujourd'hui via les fonds IPA les appels d'offres à hauteur de 275 millions d'euros, sur un coût total estimé à 1 Md d'euros. A terme, ce projet contribuera à la massification du trafic de marchandises entre l'Europe et la Turquie, voire le Moyen-Orient et, en se raccordant au corridor ferroviaire Bakou-Tbilissi-Kars, à l'Asie centrale.

### **Le secteur portuaire et maritime turc**

Depuis les années 90, le secteur portuaire et maritime turc bénéficie d'un cadre législatif et réglementaire favorable pour les investissements privés. Tout un processus de privatisation a été mis en œuvre, avec un risque essentiellement supporté par les investisseurs privés. Le patrimoine de l'Etat, dont celui des chemins de fer nationaux TCDD, a été largement vendu, sans garanties de trafics ou de tarifs, essentiellement à des groupes locaux. Ainsi, de nombreux objectifs sectoriels de la politique gouvernementale « Objectifs 2023 » à l'horizon du centenaire de la République turque sont d'ores et déjà atteints dans le développement de capacités (ports maritimes, ports de commerce, chantiers navals, ports de croisière, services de manutention...). La flotte sous pavillon turc a plus que doublé. En revanche la part modale escomptée en 2023 (10%) ne pourra manifestement pas être atteinte, compte tenu de la prédominance du mode routier et d'une intégration modale encore faible. En 2018, le trafic de conteneurs s'est élevé à 10 843 998,25 EVP, soit une progression de 14,8% par rapport à l'année précédente et un doublement par rapport à 2009 (4 520 786 EVP). D'ici 2023, le gouvernement turc vise à atteindre une capacité de manutention de 32 millions d'EVP pour le transport de conteneurs. Plus d'une trentaine de projets maritimes sont en cours en ce moment. Les ports turcs attirent désormais de nombreux investisseurs étrangers, chinois, singapouriens, italiens, anglo-saxons, moyen-orientaux... Des privatisations sont également inscrites à l'agenda : celle du port d'Izmir, considéré comme l'un des plus importants de Turquie, et pour lequel il est prévu une séparation de l'activité « cruise » et container, ainsi que celle du port de Tekirdag (région de la mer de Marmara) et du port de Güllük (région de Muğla). Cependant, ce secteur doit être davantage rationalisé. De nombreux ports se livrent à une

concurrence inutile et coûteuse, les flux doivent être repensés et la crise fragilise certains acteurs. Le problème des retours à vide d'Europe des poids-lourds s'avère préoccupant. La Turquie doit investir dans les services (douanes, traitement automatisé des marchandises, systèmes d'information portuaires, etc.) pour rester compétitive dans le bassin méditerranéen et renforcer son positionnement sur les marchés internationaux. A cet égard, la stratégie des groupes privés locaux tels YILDIZ, YILPORT (groupe YILDIRIM) ou d'opérateurs internationaux tels DP WORLD (Emirats arabes unis) se montre payante pour attirer davantage de nouveaux trafics.

### ***Divers acteurs institutionnels dans le secteur maritime et portuaire en Turquie***

Malgré une forte privatisation, les autorités centrales conservent encore de larges prérogatives dans un secteur stratégique à la fois pour des raisons économiques (desserte du secteur industriel, et notamment automobile dans la région de Marmara, approvisionnement en énergie) et géopolitiques :

- Le ministère des Transports et des Infrastructures est le principal acteur du secteur maritime ;
- La Chambre de Commerce maritime (créée en 1982) est une institution importante qui a largement contribué à l'établissement de normes techniques dans le secteur maritime turc. Elle est affiliée au nouveau ministère du Commerce, et son siège se situe à Istanbul ;
- Türk Loydu Vakfi est une fondation chargée de la classification, de la certification et de l'évaluation de la conformité des documents maritimes ;
- Le ministère du Commerce est le ministère de tutelle de la Chambre de Commerce maritime. Il assure le contrôle et l'inspection des biens et marchandises dans le cadre de la législation douanière, en harmonie avec les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres de Commerce maritime et les ordres professionnels de TOBB ;
- La Direction générale des frontières et des côtes, au sein du ministère de la Santé, assure des contrôles sanitaires ;
- La société d'administration maritime turque TDI, fondée sous l'Empire ottoman, poursuit ses activités de fourniture de services de transport, d'exploitation de lignes urbaines maritimes, de gestion portuaire, de secours et de chantiers navals dans les eaux territoriales turques et étrangères. Elle a été privatisée dans les

années 90, avec le transfert de ports importants tels Marmaris, Alanya, Çeşme et Kuşadası ;

-Türkiye Deniz Araştırmaları Vakfi (TÜDAV), la « fondation turque pour les recherches maritimes », a été créée en 1997. Son objectif principal est d'émettre des recommandations pour des politiques de protection durable des mers et des ressources marines. Elle organise des ateliers et des formations sur de nombreuses questions d'actualité telles que les zones de protections marines et le droit de la mer.

### ***Touchée par la crise de 2009, l'activité portuaire connaît une forte croissance***

Grâce à ses nombreux ports, à l'extension de son réseau routier et ferroviaire et forte de sa position géographique avantageuse offrant un accès aisé à l'Europe, à l'Asie centrale, au Moyen-Orient et à l'Afrique septentrionale, la Turquie constitue une plateforme logistique internationale et un couloir majeur entre l'Europe et l'Asie. S'appuyant sur 8 333 km de côtes et près de 178 ports et quais, l'activité portuaire turque connaît, en effet, un développement important. Les ports sont devenus de véritables centres de logistique, notamment via la croissance du transport multimodal.

Le secteur maritime avait été affecté par la crise de 2009, lors de laquelle plusieurs opérateurs avaient suspendu leurs investissements. L'activité a repris avec la croissance du commerce de biens et de services. Plusieurs projets actuels consistent en des investissements dans des augmentations de capacités des ports existants. En ce qui concerne les capacités de traitement de conteneurs, ces projets visent à porter la capacité actuelle des ports turcs à 32 millions EVP à l'horizon 2023. En 2018, un nouveau record a été enregistré pour le trafic de conteneurs avec 10 843 998,25 EVP, soit une progression de 14,8% par rapport à l'année précédente et un doublement par rapport à 2009 (4 520 786 EVP). En tonnage, le trafic de conteneurs se hisse à la deuxième place après le trafic de vrac solide (ce dernier représente 133 653 221 tonnes). En 2018, le tonnage total de marchandises manutentionnées s'élève à 460 153 560 de tonnes. Dans cette compétition mondiale pour l'attraction des trafics de conteneurs, le coût de la manutention portuaire et des services portuaires (droits de port pour les navires, services de lamanage et de remorquage, de pilotage, etc.) s'avère un paramètre important dans les stratégies des armateurs et des chargeurs. En Turquie,

ces coûts restent très faibles par rapport aux coûts appliqués dans les autres ports européens, et encore plus compétitifs suite à la chute de la valeur de la livre turque. Les nouveaux investissements dans les infrastructures de transport et notamment les infrastructures ferroviaires, avec la desserte possible de vastes hinterlands comme celui du port de Mersin, qui s'étend jusqu'à Ankara, conféreront également un avantage concurrentiel à la Turquie.

### ***Le transport maritime reste le mode privilégié dans le commerce extérieur de la Turquie***

En 2017, 94,96% des importations en volume ont été transportées par voie maritime, alors que 76,24% des exportations se font par cette voie. En 2017, 113 692 068 T ont été exportées par la voie maritime et 233 656 024 T de marchandises ont été importées par cette voie. Toutefois, pour les exportations, les volumes transportés par voie maritime baissent au profit du transport terrestre. En 2017, les principaux pays destinataires des exportations turques par voie maritime sont l'Italie, l'Egypte, l'Espagne, la Russie, Israël, la Lybie, les Emirats arabes unis, les Etats-Unis, la Russie et la Belgique. En 2017, la France occupe la 9ème place. Les importations par voie maritime sont principalement originaires de la Russie, de l'Ukraine, de l'Egypte, des Etats-Unis, de l'Italie, de l'Algérie, de la Roumanie, de la Belgique, de la Grèce et de la Colombie. En 2017, la France occupe la 22ème place. Les principaux produits exportés par voie maritime sont le ciment, les produits métallurgiques de construction, les minerais, le pétrole brut, l'essence, les métaux et produits ferreux. Il est à noter une baisse des exportations des produits de construction depuis la crise de 2008 - 2009, en lien avec le ralentissement du secteur au niveau mondial. Les principaux produits importés par voie maritime sont le charbon, le fer, le pétrole brut, le diesel, les plaques métalliques galvanisées, le gaz liquéfié et les carburants. A noter que la Turquie est fortement dépendante des importations de carburants. Les trafics nord-sud restent prédominants, l'Europe étant le principal partenaire commercial de la Turquie. Avec le déplacement des centres de production vers l'Europe de l'Est, la géographie de ces flux tend à se décaler vers l'Est, en passant vers le point nodal du port de Trieste sur la mer Adriatique en Italie, fortement intégré au système de transport multimodal européen.

*Dans un contexte international de plus en plus compétitif, de nombreux ports turcs souhaitent renforcer leurs liens avec les ports français. Aussi, le SER a co-organisé avec le ministère des Transports turc un atelier portuaire et maritime les 16 et 17 septembre 2019 à Mersin, en présence d'entreprises françaises et turques, et de ports français. Cet atelier a été suivi de visites techniques (port de Mersin, centre logistique de Yenice...). Il a donné lieu à des échanges sur de nombreuses problématiques communes, dont l'enjeu de la modernisation des ports avec le développement de systèmes innovants et intégrés d'information portuaire, ou l'organisation du transport combiné. Cet événement a également permis de discuter de pistes de coopération entre les ports français et les acteurs maritimes turcs.*

### **Présentation du premier paquet de réformes du système judiciaire turc**

Le 30 mai 2019, le président Erdoğan a annoncé une nouvelle réforme judiciaire visant à renforcer l'Etat de droit, protéger et améliorer les droits et libertés et garantir un système judiciaire rapide et efficace. Le 1<sup>er</sup> paquet de mesures de réforme du système judiciaire a été publié au Journal officiel le 24 octobre 2019. La réforme prévoit notamment de limiter l'usage de la détention provisoire, d'accorder systématiquement un recours devant la Cour de cassation pour les procès relevant de la liberté d'expression, ou encore d'améliorer la formation des magistrats. Les mesures ont été accueillies favorablement par les militants des droits de l'homme, même si beaucoup demeurent méfiants compte tenu du durcissement de la répression constatée ces dernières années.

### ***Des avancées insuffisantes en matière de protection de la liberté d'expression***

Les recours auprès de la Cour de cassation seront ouverts aux peines de prison d'une durée inférieure à 5 ans, en particulier pour les infractions concernant la liberté de pensée et d'expression. Cette mesure n'est pas inédite, elle existait mais a été supprimée en 2016. Le nouvel alinéa (art.7/2) de la loi relative à la lutte contre le terrorisme dispose que les manifestations de pensée critique et l'expression d'opinion ne constituent pas une infraction. Pourtant, le juge dispose déjà de plusieurs normes et références protégeant la liberté d'expression (jurisprudences de la Cour constitutionnelle, de la Cour de cassation et de la CEDH, Constitution et articles 218 et 301 du code pénal). Cette

nouvelle disposition ne fait donc que réitérer une liberté déjà protégée par la loi mais dont l'application fait défaut. Par ailleurs, la réforme prévoit que les détentions provisoires durant l'enquête ne devront pas dépasser six mois pour les peines relevant des tribunaux correctionnels et un an pour celles relevant de la Cour d'assises. Pour les atteintes à la sécurité de l'Etat, les détentions provisoires pourront durer jusqu'à un an et demi, plus six mois de prolongation en cas de besoin. Concernant le délai maximal de l'instruction et de l'enquête, il n'y a pas de changement. Toutefois, il est regrettable que la réforme ne règle pas la question de l'usage abusif de la détention provisoire (qui doit rester exceptionnelle), car il représente une atteinte potentielle à la présomption d'innocence. La réforme prévoit l'élargissement du champ d'application de la procédure simplifiée : à la suite de l'acte d'accusation, le procureur du tribunal correctionnel peut reporter les poursuites pour les délits dont les peines de prison sont inférieures à 2 ans, sans une audience à la Cour. La peine peut être réduite de ¼ si le délit est reconnu par le justiciable (valable pour certains délit uniquement). En vertu de la nouvelle procédure accélérée de jugement et afin d'alléger l'encombrement des tribunaux correctionnels, le procureur peut réduire de moitié les peines pour certains délits (usurpation d'identité, fausse déclaration lors de la délivrance du document officiel, délits routiers, entrave au code forestier etc.). Les délits relatifs à la liberté d'expression ne sont pas inclus dans la liste limitative des délits mentionnés. Ce système peut être à l'origine d'abus compte tenu des doutes sur l'indépendance du pouvoir judiciaire.

### ***Réformes organiques et nouveaux outils relatifs au pouvoir judiciaire***

La réforme prévoit l'instauration d'un examen de type CRFPA (Centres de Formation Professionnelle des Avocats) que les futurs avocats et notaires devront passer à la sortie de leurs études de droit. La formation en droit passe ainsi de quatre à cinq ans. Il convient de rappeler que le nombre de Facultés de droit (84+5 en Chypre du Nord) a doublé en dix ans. Toutefois, l'inflation du nombre de juristes n'est pas forcément synonyme d'amélioration de la qualité de la justice. Par ailleurs, un examen supplémentaire sera créé pour l'accès au corps de la magistrature. Concernant l'examen oral, la composition de jury s'élargit de cinq à sept personnes, dont le Secrétaire général du Conseil

Supérieur de la Magistrature (nommé par son président lequel est nommé par le président de la République) et un conseiller de l'Académie de la Justice. Elargir le nombre du jury n'aura que peu d'effet sur l'indépendance de la sélection des candidats. La réforme ne modifie pas la composition du Conseil supérieur de la magistrature, ni la procédure de passage du métier d'avocat à celui du magistrat (par exemple exigence de telle année d'expérience) et ne revient pas sur l'impartialité politique des candidats.

En outre, les avocats ayant plus quinze ans d'expérience, à condition de ne pas avoir été poursuivi dans le cadre de la loi relative à la lutte contre le terrorisme, pourront obtenir le droit d'avoir un passeport vert. Les personnes qui ont perdu leurs passeports après l'instauration de l'état d'urgence pourront les récupérer avec l'autorisation du ministère de l'Intérieur. Enfin, la réforme prévoit l'ouverture des jugements administratifs à la diffusion audiovisuelle, ainsi que l'élargissement du champ d'application de la procédure de conciliation et d'arbitrage et du champ de compétence des cours régionales d'appel.

### **Le secteur de la communication et des hautes technologies en Azerbaïdjan**

#### ***Une stratégie ambitieuse pour diversifier le modèle économique azerbaïdjanais***

Sous la pression de l'affaissement du cours des hydrocarbures ces dernières années, les autorités azerbaïdjanaises ont ciblé les technologies de l'information et de la communication (TIC) comme un domaine prioritaire dans le cadre de leur stratégie de diversification de l'économie nationale. L'une des 11 feuilles de route sectorielles devant déterminer les grandes lignes de cette stratégie y est ainsi consacrée, et fixe des objectifs ambitieux pour la filière. Parmi les nombreuses mesures énumérées figurent l'amélioration de la gouvernance du secteur, une libéralisation progressive du marché des télécommunications, ainsi que des mesures visant à améliorer l'efficacité opérationnelle des agents économiques (via l'essor des opérations numériques, l'amélioration des services publics électroniques ainsi que le renforcement de l'éducation, des connaissances et des compétences dans le secteur des TIC).

Acteur clé sur l'ensemble des questions liées aux TIC, le ministère des Transports, des Communications et des Hautes Technologies chapeaute l'ensemble des



activités du secteur. L'Agence azerbaïdjanaise de l'innovation (IAA), issue de la fusion du Fonds des technologies de l'information (IT Fund) et du Parc des hautes technologies l'année dernière, est notamment placée sous sa tutelle. Très dynamique, cette nouvelle agence mène une politique proactive pour attirer des jeunes pousses étrangères. L'objectif annoncé est de développer un écosystème propice à la création d'entreprises dans le secteur des nouvelles technologies par l'attraction d'experts et de fonds de capital-risque étrangers. L'Agence mise également sur un volet formation important, forte d'une coopération fructueuse avec l'université franco-azerbaïdjanaise de Bakou (UFAZ), de programmes d'échange avec les Etats-Unis et Israël et d'une offre d'enseignement STEM optionnels dans les écoles azerbaïdjanaises.

Malgré sa taille modeste (0,9 Md USD soit 1,9% du PIB en 2018), le secteur des TIC bénéficie d'un environnement relativement favorable à son expansion. En 2018, l'Azerbaïdjan recensait 10,13 M d'abonnés aux services de téléphonie mobile, soit 1 040 téléphones pour 1 000 habitants. L'ensemble du territoire est couvert par les trois opérateurs principaux que sont Azercell (4,5 M d'abonnés), Bakcell (3,1 M d'abonnés) et Azerfon/Nar (2,1 M d'abonnés), tandis que les tarifs ont baissé de manière significative : l'abonnement moyen ne représentait en 2017 que 1,1% du revenu moyen par habitant. 80% des foyers disposaient d'un accès à internet en 2019, chiffre en hausse constante (46% en 2010) malgré des difficultés de couverture à haut débit hors de la capitale. Le pays est ainsi classé au 65ème rang mondial du dernier indice des Nations unies visant à évaluer la qualité et le développement des technologies de l'information à travers le monde, soit la première place dans la région du Sud Caucase. L'Azerbaïdjan s'appuie aujourd'hui sur deux satellites de télécommunications, lancés par Arianespace en 2013 et 2018 respectivement.

Reflète de l'intérêt des autorités pour le secteur, l'Azerbaïdjan accueille chaque décembre le salon Bakutel, principale manifestation de la région Caspienne consacrée aux TIC. Organisée sous l'égide du ministère des Transports, Communications et Hautes Technologies d'Azerbaïdjan, l'édition 2019 de Bakutel marquera le 25ème anniversaire de l'évènement. La Chambre de commerce et d'industrie Azerbaïdjan-France (CCIAF) y organise chaque année un pavillon français regroupant plusieurs sociétés implantées de

longue date (Thalès, Schneider Electric), ainsi que des entreprises cherchant à pénétrer le marché azerbaïdjanais. Comme ce fut le cas pour les éditions précédentes, le couple présidentiel a visité plusieurs pavillons nationaux du salon 2018 en compagnie du ministre en charge des TIC, M. Guluzade, signe que le président Aliyev continue de s'intéresser de près aux acteurs clé de cette filière.

### ***E-gouvernement, fibre optique : de nombreuses initiatives nationales pour la numérisation de l'économie***

Au cœur de la feuille de route pour les nouvelles technologies, le gouvernement s'est lancé dans un vaste effort de numérisation des services publics. Sont notamment dans le viseur une extension des procédures administratives dématérialisées, mais également la mise en place progressive d'un système numérique de gestion des documents. Dans ce domaine, le pays peut s'appuyer sur les résultats positifs de l'agence de services publics ASAN, créée en 2012 dans le cadre d'une vaste réforme de l'administration publique. Cette réforme a permis, outre une réduction drastique de la petite corruption, d'améliorer l'accessibilité et le confort des usagers. ASAN est depuis lors devenue l'une des vitrines de la modernisation économique du pays, l'agence gérant également le système de visas électroniques qui a permis de faciliter les admissions et de développer les flux touristiques. A plus long terme, l'extension de ce modèle à d'autres services publics pourrait générer des opportunités pour les acteurs locaux des TIC. L'objectif est ainsi de développer un écosystème d'entreprises locales autour d'ASAN. Plusieurs prestataires actifs dans le domaine de l'e-gouvernement et des paiements en ligne travaillant avec ASAN se sont déjà regroupés au sein d'un consortium, AZINNEX, visant à mieux valoriser les acteurs nationaux et développer leur potentiel à l'export. D'importants jalons pour le développement de l'e-gouvernement ont été posés avec la création en 2018 d'un centre de recherche et de développement de la technologie de la chaîne en bloc. Les autorités se disent d'ores et déjà prêtes à utiliser cette technologie afin de développer des contrats intelligents sécurisés pour le logement et les services communaux. En septembre 2019, le Ministère de l'Intérieur a également démarré la transition vers des cartes d'identité de nouvelle génération, qui devraient pouvoir être utilisées à des fins d'authentification et de signature électronique. Face à des difficultés de connexion à haut

débit en dehors de la capitale, l'Azerbaïdjan investit dans ses infrastructures de connectivité, et a engagé 80 M USD dans le développement du réseau de fibre optique jusqu'en 2020. L'objectif des autorités est d'atteindre une couverture des câbles de fibre optique de 70% en 2020 et 95% en 2025.

### ***Perspectives de développement du secteur et limites***

L'Azerbaïdjan soutient par ailleurs activement le projet TASIM de construction d'une « autoroute internet » entre l'Europe et l'Asie, via le déploiement d'un réseau de fibre optique qui permettrait le désenclavement numérique de la région Caspienne. Si un consortium composé d'opérateurs russe, turc, chinois, kazakh et azerbaïdjanais a bien été constitué depuis le lancement du projet en 2008, ce dernier semble actuellement à l'arrêt. Une réunion sur le sujet s'est tenue en marge du salon Bakutel 2017, sans toutefois aboutir à une relance du processus. Outre le contexte budgétaire difficile pour la plupart des pays impliqués, d'importants désaccords politiques subsistent sur la répartition de la charge financière. La position russe semble également ambiguë, entre soutien formel au projet et crainte de voir la Russie se retrouver en marge de cette « route de la soie » virtuelle contournant les infrastructures existantes. Soutenu par les projets du gouvernement et la reprise générale du pays grâce à la remontée des prix des hydrocarbures, le marché azerbaïdjanais des technologies de l'information devrait poursuivre son développement selon les prévisions de la firme de recherche International Data Corporation (IDC). De 2018 à 2022, le secteur devrait ainsi connaître une croissance annuelle moyenne de 12,3% pour atteindre 1,6 Md USD. Dans le secteur des télécommunications, les prévisions de croissance ne sont que de 3% par an jusqu'en 2022, freinées par la concentration oligopolistique du secteur et par l'affaiblissement du pouvoir d'achat de la population ces dernières années. Dans le secteur de la téléphonie mobile par exemple, malgré la présence de trois opérateurs la concurrence reste limitée, dans la mesure où les actionnaires principaux des trois groupes sont essentiellement les mêmes. Par ailleurs, si la stratégie nationale de développement prévoit à terme la privatisation des compagnies de télécommunications, le secteur reste aujourd'hui fortement contrôlé par l'Etat. On peut citer à titre d'illustration le rachat récent d'une part majoritaire de l'opérateur Azercell par la compagnie

publique AzinTelecom à des actionnaires suédois et turc.

## **LA FRANCE DANS LA REGION**

### **La présence notable de la France sur le marché des cosmétiques en Turquie**

Le secteur des cosmétiques présente un potentiel important pour les groupes étrangers en Turquie en raison d'une demande intérieure élevée, qui ne se dément pas malgré le contexte économique peu porteur. La France se distingue par une présence notable et variée, aussi bien au niveau de sa place dans les importations de la Turquie, que dans la production et dans la distribution. Cependant, plusieurs difficultés d'ordre réglementaire existent sur le marché.

### ***Un marché important et en croissance malgré les difficultés économiques du pays***

Le secteur reste en croissance en valeur (5,34 Mds USD en 2017, +5% par rapport à l'année précédente) mais à un rythme qui se situe en deçà des performances du marché mondial et de sa croissance annuelle observée ces dernières années (10% par an). En volume, les professionnels du secteur s'accordent à dire que le marché reste stable. Près de 5 000 entreprises, employant 120 000 personnes, opèrent dans le secteur. Malgré une production locale importante (3,24 Mds USD en 2018), concentrée sur les produits « grand public », le pays reste dépendant des importations. Sur 170 000 produits cosmétiques vendus en Turquie, seulement 46 000 sont fabriqués localement. Pour les produits sélectifs (marché du luxe ou dermo-cosmétiques), l'absence de production locale et la demande importante du marché offre des opportunités aux produits importés. Ainsi, la balance commerciale de la Turquie dans le secteur des cosmétiques est déficitaire (367 M USD) : en 2018, les exportations s'élevaient à 783 M USD (+3 % par rapport à 2017) contre 1,15 Md USD pour les importations (+5%). L'objectif initial du gouvernement d'atteindre 4 Mds USD d'exportations d'ici 2023 semble à ce stade compromis.

Malgré la crise de change de 2018, qui a engendré une dégradation du pouvoir d'achat des consommateurs tout en renchérissant le prix des cosmétiques (70% des matières premières utilisées dans l'industrie sont importées), la demande intérieure en cosmétiques se maintient, poussée par l'émergence d'une classe

moyenne jeune (l'âge médian est de 32 ans) et urbaine (à 91%), ainsi que par la croissance du tourisme, notamment en provenance des pays du Moyen-Orient, demandeurs de produits de luxe. De nombreux canaux de distribution (supermarchés, pharmacies et magasins spécialisés) permettent aux consommateurs un accès rapide aux produits (220 000 points de vente). La vente en ligne se développe, les produits cosmétiques représentant 3% du total des ventes par ce canal en 2018.

***Une présence française importante et variée, aussi bien au niveau des importations turques que des investissements...***

Les multinationales dominent le marché depuis plusieurs années: L'Oréal, Procter & Gamble, Unilever, Avon et Beiersdorf représentent à eux seuls 37,5% des parts de marché. En Turquie, les marques françaises sont particulièrement reconnues, à la fois pour leur expertise et leur image. La France est le principal fournisseur du pays en produits cosmétiques avec l'Allemagne, chacun représentant 16% des importations. Les exportations françaises vers la Turquie s'élèvent à 184 M USD, essentiellement des produits de soin et de maquillage (39%), ainsi que des solutions odoriférantes pour l'industrie (27%). Les produits français sont facilement accessibles sur le marché, par l'intermédiaire de franchises locales et de réseaux de distribution. Ils représentent également une grande partie de l'offre des pharmacies.

***...qui doit cependant faire face à une réglementation de plus en plus complexe***

En plus d'un taux de taxes élevé, le secteur a dû faire face à différentes évolutions réglementaires récentes, certaines visant spécifiquement le secteur. En effet, après application de la TVA (18%), une taxe spéciale sur la consommation (ÖTV, de 20% en moyenne) s'applique de manière différenciée sur les produits cosmétiques, selon s'ils sont de première nécessité ou considérés comme de luxe (donc essentiellement importés). De surcroît, depuis septembre 2016, il est interdit de fractionner les paiements par carte de crédit pour les produits cosmétiques et l'alcool. Outre l'effet évident sur les ventes aux consommateurs directs, cette mesure affecte également les professionnels (pharmaciens ou coiffeurs par exemple) qui payaient souvent en fractionné. En 2018, un projet d'amendement au Règlement des Cosmétiques qui

prévoit, avant la mise sur le marché d'un nouveau produit, l'obligation de mettre en ligne dans le système informatisé de suivi des produits le *safety assessment* complet, a été révisé. Ce dispositif peut constituer un risque au regard du secret des affaires et de la propriété intellectuelle, en particulier de la cyber-sécurité. De plus, cette démarche nécessite un temps de traitement important. Ces nouvelles mesures s'éloignent des normes européennes et par conséquent des engagements de la Turquie dans le cadre de l'accord avec l'Union Européenne qui vise à harmoniser les règles applicables. Enfin, on trouve en Turquie des produits de contrefaçon, principalement des parfums, qui semblent cependant peu affecter la profession.

*Le secteur des cosmétiques en Turquie reste importateur pour répondre à une demande intérieure qui se maintient, malgré la baisse du pouvoir d'achat et l'augmentation du prix des produits. Ce contexte est porteur pour le développement de l'activité des entreprises françaises dont la présence est particulièrement importante et reconnue par les consommateurs locaux, qui apprécient le « made in France ».*

**Le 2ème sommet des indications géographiques (IGs) s'est tenu à Ankara**

Le 2ème Sommet des indications géographiques s'est tenu les 19, 20 et 21 septembre 2019 à Ankara, organisé par la Chambre de Commerce. En parallèle, les produits sous indication géographique des différentes régions de Turquie étaient présentés dans le hall du parc des expositions

***La situation actuelle des IGs en Turquie : une volonté politique forte de développer le dispositif sous l'impulsion de Turkpatent***

En Turquie, il existe actuellement 454 IGs enregistrées et 429 en attente d'enregistrement auprès de l'Institut turc des brevets et des marques (TURKPATENT) dont près de 75% pour des produits agroalimentaires. Le nombre d'IGs potentielles est estimé à 2 500 en Turquie. A ce jour, seuls trois produits turcs sont reconnus par l'UE et seule une dizaine de produits européens sont reconnus en Turquie. A court terme, 35 nouveaux produits européens et turcs devraient bénéficier de la protection apportée par la reconnaissance d'une IGs, ce qui permettra de lutter contre la contrefaçon et la concurrence déloyale.

Durant le séminaire, les deux problèmes majeurs relatifs aux IGs en Turquie ont été mis en exergue par les intervenants. Le premier est celui de la non-appropriation du cahier des charges de l'IG par les producteurs. En effet, en Turquie, la plupart des enregistrements auprès de l'Institut turc des brevets et des marques a été effectuée par des personnes de droit public sans lien particulier au produit. Les chambres et des bourses du commerce (40%) et les mairies (26%) sont les détenteurs de la majorité des IGs. Les Unions de production et les coopératives agricoles ne représentent que 6% des enregistrements. N'étant pas au cœur de la démarche (rédaction et demande d'enregistrement des cahiers des charges), ils ne les respectent pas. Le second problème, en corrélation avec le premier, est celui relatif à la gestion et au contrôle des IGs par les acteurs du marché et les autorités. Malgré l'inflation du nombre d'IGs ces deux dernières années, la hausse ne s'accompagne pas d'une valorisation et d'une protection des produits en raison du problème de marketing et de surveillance des IGs. A titre d'exemple, l'abricot de Malatya, qui est reconnu au niveau européen depuis 2016, a vu son prix chuter de 22% en 2017.

### **La présence d'intervenants français**

A côté de l'Italie, la France a activement participé à cet événement par des interventions au cours des différents ateliers. L'ancien directeur de l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité), M. Jean-Louis Buer, est intervenu sur les modalités et l'efficacité du contrôle des produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine en France. M. Claude Vermot-Desroches, Président d'OrigIn, association mondiale de promotion des IGs, a présenté OriGIn, 550 membres (IGs agricoles, non agricoles, vins et spiritueux) provenant de 40 pays, et les facteurs de la réussite de la filière du fromage Comté. La secrétaire générale de la Confédération Générale du Roquefort, Mme Cécile Arondel-Schultz, est également intervenue pour présenter la structure et le fonctionnement de l'interprofession. Le conseiller agricole du Service Economique Régional d'Ankara, M. François Viel, a expliqué l'intérêt des IGs pour les politiques de développement rural à partir d'exemples de produits sous appellation d'origine tels que « l'oignon doux de Cévennes », « l'olive et l'huile d'olive de Nyons » ou encore « le piment d'Espelette ».

*Au-delà de l'intérêt manifesté par la Turquie pour le développement des IGs, cet événement aura permis de mettre en avant le modèle français et devrait permettre de développer à terme la présence de produits français sous signes officiels de la qualité et de l'origine sur le marché turc.*

## A L'AGENDA

### Novembre

- Rencontres d'affaires organisées par Business France avec les principaux acteurs du MRO en Turquie – Istanbul, 5-7 novembre.
- Groupe de travail UE-Turquie sur les questions agricoles (SPS) – Ankara, 11-12 novembre.
- Visite technique en France du ministère turc de l'Environnement et de l'Urbanisme sur le thème de la ville durable – courant novembre.

### Décembre

- Atelier sur les outils de soutien financier à l'internationalisation des entreprises (BPIFrance, Etat) – Istanbul, 9 décembre.
- Réunion du groupe de travail « transport » de la JETCO – Istanbul, 10-11 décembre.

### Janvier 2020

- Groupe de travail UE-Turquie sur les indications géographiques – Ankara, 14 janvier.

## ORGANIGRAMMES DU SER D'ANKARA & DES SE DE BAKOU ET DE TBILISSI

<b>Monsieur Daniel GALLISSAIRES</b> Chef du SER d'Ankara - Turquie Téléphone : +90.312.405.49.18 Courriel : <a href="mailto:daniel.gallissaires@dgtresor.gouv.fr">daniel.gallissaires@dgtresor.gouv.fr</a>	
<b>Monsieur Thierry BOREL</b> Adjoint au Chef du SER d'Ankara - Conseiller financier Téléphone : +90.312.405.49.23 Courriel : <a href="mailto:thierry.borel@dgtresor.gouv.fr">thierry.borel@dgtresor.gouv.fr</a>	<b>Monsieur Antoine AUCUIT</b> Attaché économique Téléphone : +90.212.982.02.85 Courriel : <a href="mailto:antoine.aucuit@dgtresor.gouv.fr">antoine.aucuit@dgtresor.gouv.fr</a>
<b>Monsieur Ahmet M. AYDOGDU</b> Attaché financier Téléphone : +90.312.405.49.22 Courriel : <a href="mailto:ahmet.aydogdu@dgtresor.gouv.fr">ahmet.aydogdu@dgtresor.gouv.fr</a>	<b>Monsieur Nicolas BIC</b> Attaché économique Téléphone : +90.312.405.49.20 Courriel : <a href="mailto:nicolas.bic@dgtresor.gouv.fr">nicolas.bic@dgtresor.gouv.fr</a>

<b>Madame Elodie LAUGIER</b> Déléguée du chef de service économique régional à Istanbul Téléphone : +90.212.982.02.81 Courriel : <a href="mailto:elodie.laugier@dgtresor.gouv.fr">elodie.laugier@dgtresor.gouv.fr</a>
<b>Madame Burcu DEMIRDAG</b> Attachée énergies & affaires industrielles Téléphone : +90.212.982.02.99 Courriel : <a href="mailto:burcu.demirdag@dgtresor.gouv.fr">burcu.demirdag@dgtresor.gouv.fr</a>

<b>Monsieur François VIEL</b> Conseiller pour les affaires agricoles Téléphone : +90.312.405.49.27 Courriel : <a href="mailto:francois.viel@dgtresor.gouv.fr">francois.viel@dgtresor.gouv.fr</a>
<b>Monsieur Bozkurt OZSEREZLI</b> Attaché agricole Téléphone : +90.312.405.49.25 Courriel : <a href="mailto:bozkurt.ozserezli@dgtresor.gouv.fr">bozkurt.ozserezli@dgtresor.gouv.fr</a>

<b>Monsieur Maxime JEBALI</b> Conseiller en développement durable Téléphone : +90.312.405.49.30 Courriel : <a href="mailto:maxime.jebali@dgtresor.gouv.fr">maxime.jebali@dgtresor.gouv.fr</a>
<b>Monsieur Berat DURMUS</b> Attaché développement durable Téléphone : +90.312.405.49.29 Courriel : <a href="mailto:berat.durmus@dgtresor.gouv.fr">berat.durmus@dgtresor.gouv.fr</a>

### SE de Bakou

<b>Monsieur Serge KREBS</b> Chef du Service économique - Azerbaïdjan & Turkménistan Téléphone : +994.12.490.81.33 Courriel : <a href="mailto:serge.krebs@dgtresor.gouv.fr">serge.krebs@dgtresor.gouv.fr</a>	
<b>Monsieur Shahin HUSEYNLI</b> Attaché agricole et développement durable Téléphone : +994.12.490.81.30 Courriel : <a href="mailto:shahin.huseynli@dgtresor.gouv.fr">shahin.huseynli@dgtresor.gouv.fr</a>	<b>Monsieur Théophile PASTRE</b> Attaché économique Téléphone : +994.12.490.81.32 Courriel : <a href="mailto:theophile.pastre@dgtresor.gouv.fr">theophile.pastre@dgtresor.gouv.fr</a>

### SE de Tbilissi

<b>Madame Ioulia SAUTHIER</b> Cheffe du Service économique - Géorgie Téléphone : +995.322.721.402 Courriel : <a href="mailto:ioulia.sauthier@dgtresor.gouv.fr">ioulia.sauthier@dgtresor.gouv.fr</a>
--

**A noter** que le SER d'Ankara partage ses locaux avec le Service Nucléaire Régional (SNR) de l'Ambassade, composé de M. Philippe PIERRARD, Conseiller nucléaire ([philippe.pierrard@cea.fr](mailto:philippe.pierrard@cea.fr)) et Mme. Lélia ROUSSELET ([lelia.rousselet@cea.fr](mailto:lelia.rousselet@cea.fr)).

## CADRE & DONNEES SUR LA TURQUIE



### Données générales :

Superficie : 779 452 km<sup>2</sup>

Population : 82 377 000 (2019)

Régime politique : Régime présidentiel

Parti au pouvoir : AKP

Président de la République : M. Recep Tayyip Erdoğan

Vice-président de la République: M. Fuat Oktay

Président du Parlement : M. Binali Yildirim

Ministre du Trésor et des Finances : M. Berat Albayrak

Ministre du Commerce : Mme. Ruhsar Pekcan

Monnaie : livre turque (TRY)

Au 24/10/2019 :

1 USD = 5,7816 TRY

1 EUR = 6,4274 TRY




Taux d'inflation annuel : 20,3% (2018)

Dette publique : 1 284 Mds TRY (2019 T2)

Importations : 223 Mds USD (2018)

Exportations : 168 Mds USD (2018)

## CADRE & DONNEES SUR LA GEORGIE, L'AZERBAÏDJAN ET LE TURKMENISTAN

 <p><b>GÉORGIE</b></p>	<p><b>Superficie :</b> 69 700 km<sup>2</sup>  <b>Population :</b> 3 723 500 (2019)  <b>Régime politique :</b> République unitaire  <b>Parti au pouvoir :</b> Parti du Rêve  <b>Président de la République :</b> Mme. Salomé Zourabichvili  <b>Premier ministre :</b> M. Giorgi Gakharia  <b>Ministre des Finances :</b> M. Ivane Machavariani  <b>Ministre de l'Economie :</b> M. Natela Turnava  <b>Monnaie :</b> Lari (GEL)  <b>Au 24/10/2019 :</b>                      1 USD = 2,9661 GEL                      1 EUR = 3,2965 GEL  <b>Taux d'inflation annuel :</b> 3,5% (prévision FMI pour 2019)  <b>Dettes publiques :</b> 43,4% du PIB (2018)  <b>Solde commercial :</b> -4,3 Mds USD (2018)</p>
 <p><b>AZERBAÏDJAN</b></p>	<p><b>Superficie :</b> 86 600 km<sup>2</sup>  <b>Population :</b> 9 981 500 (2019)  <b>Régime politique :</b> République présidentielle  <b>Parti au pouvoir :</b> Parti du Nouvel Azerbaïdjan  <b>Président de la République :</b> M. Ilham Aliyev  <b>Premier ministre :</b> M. Novruz Mammadov  <b>Ministre des Finances :</b> M. Samir Sharifov  <b>Monnaie :</b> Manat azerbaïdjanais (AZN)  <b>Au 24/10/2019 :</b>                      1 USD = 1,7000 AZN                      1 EUR = 1,8929 AZN  <b>Taux d'inflation annuel :</b> 2,3% (2018)  <b>Dettes publiques :</b> 48,4% du PIB (2018)  <b>Solde commercial :</b> +7,9 Mds USD (2018)</p>
 <p><b>TURKMENISTAN</b></p>	<p><b>Superficie :</b> 491 210 km<sup>2</sup>  <b>Population :</b> 5 850 908 (2018)  <b>Régime politique :</b> Présidentiel  <b>Parti au pouvoir :</b> Parti démocratique du Turkménistan  <b>Président de la République :</b> M. Gurbangouli Berdimoukhamedov  <b>Président du cabinet des Ministres :</b> M. Gurbangouli Berdimoukhamedov  <b>Ministre des Finances et de l'Economie :</b> M. Batyr Bazarov  <b>Monnaie :</b> Manat Turkmène (TMT)  <b>Au 24/10/2019 :</b>                      1 USD = 3,5000 TMT                      1 EUR = 3,8920 TMT  <b>Taux d'inflation annuel :</b> 9% (prévision du FMI pour 2019)  <b>Dettes publiques :</b> 29,1% du PIB (2018)  <b>Solde commercial :</b> +4,1 Mds USD (2018)</p>

### Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional d'Ankara (adresser les demandes à [ankara@dgtrésor.gouv.fr](mailto:ankara@dgtrésor.gouv.fr)).

### Clause de non-responsabilité

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

### Service Économique Régional

Adresse : B.P. n° 1  
Iran Caddesi, Karum Is Merkezi n°21, Asansör E,  
n°444, Kat.6, Kavaklıdere  
Ankara 06680, TURQUIE

**Directeur de la publication :** Daniel Gallissaires.  
**Avec les contributions de :** Antoine Aucuit, Ahmet Aydogdu, Nicolas Bic, Thierry Borel, Burcu Demirdag, Berat Durmus, Daniel Gallissaires, Cemre Gumus, Maxime Jebali, Serge Krebs, Daniel Latourmarie, Elodie Laugier, Bozkurt Ozserezli, Théophile Pastré, François Viel.  
 Version du 28 octobre 2019.